7 juillet 2017

**La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) et l’Unapei diffusent sur leurs sites internet une première série de fiches d’information en facile à lire et à comprendre sur les aides et les démarches à réaliser pour une meilleure information des personnes handicapées**

La méthode « facile à lire et à comprendre » a été élaborée dans le cadre du projet européen Pathways. Elle est portée en France par l’Unapei et l’association Nous Aussi. Elle propose des règles pour aider les rédacteurs de documents à rendre l’information facile à lire et à comprendre pour les personnes déficientes intellectuelles.

L’objectif de la méthode consiste à rendre les personnes déficientes intellectuelles plus autonomes dans leurs démarches grâce à une meilleure compréhension de l’information. L’information rédigée en facile à lire et à comprendre est par ailleurs utile pour les personnes maîtrisant mal le français.

**De quoi se compose le kit d’information ?**

Pour appuyer les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) dans leur mission d’information sur les droits des personnes en situation de handicap, la CNSA met à disposition ce kit.

Les fiches portent sur les droits et les prestations à destination des personnes handicapées, et sur différentes démarches à réaliser, notamment auprès de la MDPH. À ce jour, [17 fiches d’informations sont disponibles](http://www.cnsa.fr/documentation/publications-de-la-cnsa/les-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre). Elles portent sur :

* **La carte mobilité inclusion (CMI)** : les différentes CMI, les démarches à réaliser en fonction de sa situation.
* **Les aides et prestations** : la prestation de compensation du handicap, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, le complément de ressources : pour expliquer à quoi l’aide sert, comment faire une demande, les conditions d’accès…
* **La vie professionnelle** : pour parler de la RQTH, du travail en milieu ordinaire ou en milieu protégé, des aides pour trouver du travail, de l’adaptation du poste de travail.

D’autres fiches viendront compléter le kit au fil des mois. Elles porteront notamment sur la scolarisation, comment faire ses démarches auprès de la MDPH...

**Comment les fiches d’information sont-elles élaborées ?**

La participation des personnes concernées dans la conception des documents est un des points clé de la méthode facile à lire et à comprendre. La CNSA a pleinement integré cette démarche en investissant dans un véritable partenariat. Les textes sont rédigés par la CNSA, relus par des professionnels de MDPH, puis testés auprès de deux personnes en situation de handicap vacataires à la CNSA et de volontaires bénéficiaires d’un service d’accompagnement à la vie sociale pour personnes déficientes intellectuelles avec lequel la Caisse a conventionné.

Comment le kit d’information est-il diffusé ?

Ce kit d’information prend la forme de fiches au format PDF. Les fiches sont disponibles sur le [site internet de la CNSA](http://www.cnsa.fr/documentation/publications-de-la-cnsa/les-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre) et celui de [l’Unapei](http://www.unapei.org/). Elles ont été adressées aux MDPH, qui pourront les mettre sur leurs sites internet ou les imprimer pour les remettre à leurs usagers, dans le cadre de leur mission d’accueil et d’information du public.

La CNSA s’est appuyée sur l’expertise de l’Unapei pour construire et mettre en oeuvre sa démarche d’accessibilité de l’information dans cette mission d’appui aux MDPH.

**À propos de la CNSA**

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) est chargée de :

* Participer au financement de l’aide à l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l’allocation personnalisée d’autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l’égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l’âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l’harmonisation des pratiques.
* Assurer une mission d’information et d’animation de réseau.
* Assurer une mission d’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d’expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l’accès à l’autonomie, quels que soient l’âge et l’origine du handicap.

En 2017, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d’euros.

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr) – [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Contact presse :Aurore Anotin- 01 53 91 21 75 - aurore.anotin@cnsa.fr @CNSA\_actu

**À propos de l’Unapei**

Première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, l'Unapei milite pour une société inclusive et solidaire. L'Unapei et ses 550 associations membres agissent pour que chaque personne handicapée soit considérée comme un citoyen à part entière et dispose de réponses adaptées à ses souhaits. Elles rassemblent plus de 55 000 familles adhérentes et 71 500 bénévoles et emploient 94 000 professionnels au sein de 3100 établissements et services médico-sociaux qui accompagnent 200 000 personnes handicapées.

Unapei, 15 rue Coysevox 75876 Paris cedex 18 - www.unapei.org/

Contact presse : Anne-Charlotte Chéron - 01 44 85 50 83 - a-c.cheron@unapei.org @unapei\_info